

Arrêté n° 4321

Objet : aliénation du véhicule Renault immatriculé 2655 TV 86 pour sortie d'inventaire

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châtellerault.

**VU** l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au maire,

VU l'instruction budgétaire M14,

**VU** la circulaire interministérielle CD 6955 du 31 décembre 1996 relative à l'inventaire des actifs ,

**VU** la délibération n° 3 du conseil municipal du 29 septembre 2022 portant délégation de certaines attributions au maire,

**VU** l'arrêté 2020/132 du 9 octobre 2020 du registre des arrêtés du personnel, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Stéphane RAYNAUD,

**CONSIDÉRANT** l'état de vetusté d'un véhicule de la collectivité.

## ARRETE

ARTICLE 1- Le présent arrêté a pour objet d'autoriser la sortie d'inventaire pour l'aliénation du véhicule suivant :

| Véhicule        | Immatriculation | Date de mise en service | N° Inventaire  |
|-----------------|-----------------|-------------------------|----------------|
| RENAULT fourgon | 2655 TV 86      | 06/02/2002              | SE3600VI020007 |

ARTICLE 2- Ce véhicule doit être vendu, soit en l'état, le coût de remise en état restant à la charge de l'acquéreur, soit à une société de recyclage.

<u>ARTICLE 3</u> - La recette correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire 510/775/3631/S05M02/XX pour le bien figurant à l'inventaire.

**ARTICLE 4** - Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le maire suspendant ce délai.

ARTICLE 5 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A châtellerault, le 5 avril 223

Pour le maire, Le conseiller municipal

Stéphane RAYNAUD